

PROGRAMME DE FORMATION



Public Concerné

Les personnels désignés pour porter secours en cas d'accident.
(Article R4224-15 du Code du Travail)

Effectif Maximum

Le nombre maximum de participant est fixé à 10 personnes

Durée

14h.

Objectif

Être capable d'agir efficacement face à un accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.

Conditions de Formation

- Mise en situation de cas concrets.
- Contrôle de connaissances.
- Remise à chaque stagiaire de documents.

Validation

- Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un moniteur recyclé et agréé.
- Avoir réalisé correctement les gestes de secours.
- Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail (délivrée par EBEN FORMATION couvert de l'institution compétente).

Date et Lieu

Se référer au calendrier des formations sur www.eben-formation.com

Prérequis

AUCUN

Module 1 : Le Sauveteur-Secourisme du Travail

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle de sauveteur secourisme du travail.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Présentation du programme. (Protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.)

Module 2 : Rechercher les Risques Persistants pour Protéger

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, événement déclencheur.
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Connaître l'alerte à la population.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

Module 3 : De Protéger à Prévenir

- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de la réglementation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

Module 4 : Examiner la Victime et Faire Alerter

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Module 5 : Faire Alerter à Informer

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Module 6 : Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux.
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

Module 7 : Situations Inhérentes aux Risques Spécifiques

- Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin de travail.

EBEN FORMATION

RCS BOBIGNY 853152460 / N° SIRET 8531524600020 / AUT D'EXERCICE FOR-093-2026-09-10-20210776589

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11930824293 auprès du préfet de région Ile de France

Siège 79 Route D'Aulnay 93140 Bondy

Tél : 01.48.49.26.52 / 06.58.02.54.82 / 06.58.02.06.54 – Fax :

Mail : eben-formation@orange.fr